

D.R.A.A.F. RHONE-ALPES
MFR
D.A.E.T.

ROTARY INTERNATIONAL
DISTRICT 1780
Action professionnelle



ACADEMIE DE GRENOBLE

PRIX DU ROTARY 2010 Pour l'Enseignement Professionnel

PARTENARIAT POUR VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

A – LE BUT

Il s'agit, comme les années précédentes, d'une action visant à valoriser l'enseignement professionnel : elle sera conduite en partenariat entre, d'une part le District 1780 du Rotary qui met en place une aide pour les clubs qui en prendront l'initiative et, d'autre part :

- . L'Académie de Grenoble pour les Etablissements d'Enseignement professionnel et technique volontaires.
- . Le Ministère de l'Agriculture, Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour les Etablissements d'Enseignement Agricole de l'Académie de Grenoble, les MFR et les C.F.A.

Sont concernés les établissements scolaires volontaires du secteur public et du secteur privé.

De nombreux prix et accessits (cf. Annexe n° 1) viendront récompenser des lycéens, apprentis ou étudiants qui allient une bonne scolarité à une motivation pour le métier auquel ils se préparent ainsi qu'une personnalité et un **comportement humain hors du commun**. Ces récompenses devront avoir valeur d'exemple et d'entraînement pour la communauté scolaire.

Cette action concerne les élèves de dernière année des cycles préparant aux CAP, BEP, Baccalauréat professionnel et Brevet de technicien supérieur.

B – LES RESPONSABLES AU NIVEAU DU DISTRICT 1780

Dans le cadre de la Commission d'Action Professionnelle du District c'est Jean-Paul Labouré qui est responsable de l'organisation du Prix Rotary 2009/ 2010 sur l'ensemble du territoire de l'Académie de Grenoble (excepté l'arrondissement de Vienne) celui-ci ne faisant pas partie du District 1780 du rotary international. Un coordonnateur par département est désigné. Annexe 2

B2 - LES RESPONSABILITES DE L'ACADEMIE ET DE LA D.R.A.A.F.

Après signature de ce document par les trois partenaires, l'Académie de Grenoble et la DRA.AF Rhône Alpes **s'engagent à le faire parvenir à tous les établissements concernés et à en communiquer la liste à J.P. Labouré.**

C – LE ROLE DES COORDINATEURS DEPARTEMENTAUX

Dès que les chefs d'établissements auront reçu ce partenariat et ses annexes, les « coordonnateurs » c'est à dire les rotariens désignés comme responsables du « prix Rotary » au plan départemental (cf. Annexe n° 2) attribueront les établissements aux différents clubs et en aviseront leurs présidents.

Ils mobiliseront, au démarrage de l'action, le réseau des Présidents de Commission jeunesse des Rotary Clubs de son département : chaque responsable de ce réseau prendra l'initiative d'une réunion de concertation avec le ou les chefs d'établissements volontaires attribués à son club

Pour susciter de bons dossiers de candidatures et sélectionner les meilleures, il conviendra que – le plus en amont possible se nouent des relations privilégiées entre les différents acteurs.

Il provoquera dès réception du présent dossier, une réunion de concertation avec l'Inspecteur de l'éducation nationale pour définir la mise en place des instances de sélection des candidats.

Il convient qu'il y ait une bonne coordination des acteurs aussi bien sur l'esprit de ce Prix Rotary que sur les modalités de son déroulement.

D – LES DIFFERENTES PHASES

D1 – Constitution des dossiers de candidatures.

Chaque chef d'Etablissement cherchera à susciter une ou plusieurs candidatures parmi ses élèves les plus méritants en distribuant aux professeurs concernés une copie du présent partenariat avec notamment son Annexe n° 3 : « dossier de candidature » et en leur précisant que la sélection des candidats se fera essentiellement sur la base des critères suivants :

- *parcours scolaire*
- *motivation pour le métier choisi*
- *comportement humain*

Les enseignants amenés à donner des indications sur ce dernier critère chercheront à s'appuyer sur des exemples concrets et précis d'actions où le comportement du candidat a pu se manifester à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Etablissement : à titre individuel, vis à vis de camarades de classe, de la vie scolaire ou dans le cadre associatif, etc....

Le dossier pourra contenir des documents de nature à éclairer l'activité de l'élève : photographies, plans, dessins liés à son projet ou rapports de maîtres de stages par exemple.

D2 – Envoi des dossiers

Chaque chef d'Etablissement adressera le ou les dossiers de candidatures directement au coordinateur pour le **14 mars 2010** (cf. coordonnées des coordinateurs en Annexe n° 2)

D3– Dispositif de sélection

Les coordonnateurs départementaux constitueront une Commission de 3 ou 6 membres « Rotary – Académie – DRAAF » dont l'objectif sera de présélectionner les 5 meilleurs candidats du département.

Cette Commission devrait se réunir entre le **22 mars** et le **9 avril 2010**

Les coordonnateurs coprésideront avec l'Inspecteur d'Académie et un membre de la DRAAF le Jury départemental. Il sera composé d'au moins 4 membres dont l'objectif sera de recevoir et de classer les candidats présélectionnés afin de désigner : le (la) lauréat (e) départemental,(e) deux pour l'Isère (nord et sud) ainsi que le deuxième prix, les ex-aequo ne sont pas admis, les 3 autres participants se verront attribuer un accessit. (voir annexe 3)

Le jury devrait se réunir entre le **19 avril** et le **7 mai 2010**

C'est l'Inspecteur d'Académie de chaque département, et la DRAAF ; qui désigneront leurs représentants dans ces deux commissions.

Côté Rotary, ce sont les coordinateurs départementaux qui en auront la responsabilité.

E – LA REMISE DES PRIX

E1 – Prix départementaux

Remise du premier et second prix départemental

La remise des premiers prix départementaux, par le Gouverneur du District 1780, aura lieu au cours d'une réception la plus médiatisée possible dans l'établissement scolaire fréquenté par le lauréat du prix rotary accompagné par le second prix, en présence : des parents, des professeurs des camarades des lauréats ainsi que les membres du club rotary en contact avec les établissements.

Ces remises de prix seront organisées par le président de la commission d'action professionnelle du club responsable de l'établissement du lauréat et le chef de cet établissement, en accord avec Jean Paul LABOURE (cf. B et Annexe n° 2) dans la période allant de fin avril à fin mai.

La remise des premiers prix sera faite par le gouverneur du district 1780 du Rotary.

Les accessits

La remise des prix, par les Présidents des Rotary-Clubs territorialement concernés, se fera dans le cadre d'une réunion statutaire des clubs en présence des familles des lauréats, des enseignants et des chefs d'Etablissements concernés, éventuellement des autorités académiques, de la Draaf et des représentants de la presse ou avec les premiers et seconds prix.

E2 – Prix du district

Pour la cinquième année, le « Prix du District pour l'Enseignement professionnel » viendra récompenser le meilleur des 6 lauréats Départementaux.

La sélection de ce candidat et l'attribution du Prix d'excellence se feront en commission entre le responsable de l'Académie, de la DRAAF ou leurs représentants, Bernard Marce, gouverneur du district Rhône Alpes Mont Blanc du Rotary, les 5 coordonnateurs départementaux et Jean Paul Labouré responsable du prix du Rotary pour le district.

Le prix du district sera remis au cours d'une manifestation le 28 Mai 2010 à l'école supérieure de commerce de Grenoble.

E3 – Médiatisation

La médiatisation de toutes les cérémonies de remise de prix est indispensable. Nous comptons sur le nombre et la qualité des articles de presse, radio, télévision, c'est le meilleur moyen pour transmettre, auprès du grand public le message qui traduit le mieux notre objectif, à savoir ; la place fondamentale que doit tenir à l'heure actuelle l'enseignement professionnel ; L'intérêt pour les jeunes de la filière professionnelle, la richesse et la diversité des métiers enseignés, la certitude de trouver un emploi à la sortie de l'école et de s'insérer rapidement dans la vie active.

Valoriser cet enseignement dispensé par des professeurs dynamiques et bien formés dans des établissements modernes et performants.

Grenoble le 03 novembre 2010

Le Recteur de
L'Académie de Grenoble,

Le Directeur régional l'alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt,

Le Gouverneur du
District 1780 du Rotary

Jean SARRAZIN

Gilles PELURSON

Bernard MARCE



PRIX DU ROTARY 2010 Pour l'Enseignement Professionnel

Annexe 1 - les prix

A - dans chaque département

	Montant attribué		
	Par le district	Par les clubs	total
Lauréat	850		850
2 ème prix	400	150	550
1 er accessit	100	150	150
2 ème accessit	100	150	150
3 ème accessit	100	150	150
TOTAUX	1550	600	1850

Plus un premier prix supplémentaire pour nord Isère 850 €

B – au niveau du District Rhône alpes Mont Blanc

Le meilleur des 5 lauréats départementaux se verra attribuer, par le district, un prix d'une valeur de 850 €

C – montant total des prix attribués

- par le district : $(5 \times 1550) + 850 + 850 = 9450 \text{ €}$
- par les clubs : $(5 \times 600) = 3000 \text{ €}$

TOTAL = 12450 €

D.R.A.F. RHONE-ALPES

ROTARY INTERNATIONAL
DISTRICT 1780
Action professionnelle



D.A.E.T.

ACADEMIE DE GRENOBLE

PRIX DU ROTARY 2010 Pour l'Enseignement Professionnel

Annexe 2 **les personnes à votre service**

		club Rotary adresse	tel / fax	courriel
Responsable du district	jean Paul Labouré	Rotary de Grenoble Drac Romanche 1 chemin de Gordes 38100 Grenoble	Prof / 04 76 34 46 09 Dom / 04 76 87 30 85 Fax / 04 76 34 41 66 mobile 06 75 44 76 45	Jean-paul. laboure@orange.fr
Ardèche	Patrick Chateaux	Rotary de St. Péray – Tournon 28b chemin de Martinot 07300 St jean de Muzols	Prof / 04 75 08 21 33 Dom / 04 75 07 06 05 Fax / 04 75 08 96 95 Mobile 06 85 96 47 49	patrick.chateaux@ wanadoo .fr
Drome	Claude Godeau	Rotary de Valance 206 rue Marc Sagnier 26000 Valance	Tel 04 75 55 33 64 Port 06 11 45 60 44	c.god@americablte.fr
Isère	Alain Sublet	Rotary Bourgoin Isle d'Abeau 1 rue du 8 mai 1945 38690NBiol	Prof 04 74 97 00 18 Dom 04 74 92 30 03 Fax 04 74 97 04 41 Mobile 06 50 73 26 34	cosublet@hotmail.fr
Savoie	Jean Pierre Madelon	Rotary de Chambéry Combe de Savoie 785 Le Tilleret 73230 St Alban de Leysse	Dom / 04 79 85 51 05 port/ 06 85 71 21 72	jpmadelon@orange.fr
Haute Savoie	Buathier Robert	1 Impasse de Valeury 74100 Annemasse	Prof / 09 79 05 26 80 Dom/ 04 50 37 94 03 fax / mobile 06 08 80 15 57	mbeauty.rbuathier@g mail.com



PRIX DU ROTARY 2010 Pour l'Enseignement Professionnel

Annexe n° 3 DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier sera **dactylographié et présenté sur papier à entête de l'établissement scolaire**
Il comportera les rubriques suivantes

1- ETAT CIVIL

NOM
Prénom
Date et lieu de naissance
Adresse
Etablissement scolaire fréquenté en 2009 / 2010
(adresse complète)

2- SITUATION DE FAMILLE

Profession du père
Profession de la mère
L'élève est-il boursier

3- PROFIL DE L'ELEVE

3.1- VALEUR SCOLAIRE

Classe
Résultats obtenus au cours de sa scolarité dans l'établissement : **joindre une photocopie du livret scolaire des deux dernières années.**
Moyenne générale sur les deux dernières années
Aptitudes remarquables
Appréciation du professeur principal

3.2- COMPORTEMENT HUMAIN – PERSONNALITE

Esprit d'initiative – esprit d'entreprise – ténacité.

Sens de l'équipe.

Loyauté.

Rayonnement (responsabilité diverses dans les associations, comme délégué de classe ou membre du conseil d'administration, etc.

Engagement dans les activités péri ou extra scolaire.

4 – MOTIVATIONS POUR LE METIER CHOISI

Cette partie sera rédigée par le candidat. Il pourra, s'il le souhaite l'illustrer par tous les moyens de son choix : dessins, photos, cassettes audio, vidéo.....

Métier choisi :

Motif de ce choix :

Envisagez-vous de compléter les connaissances que vous dispense l'établissement scolaire que vous fréquentez ? Comment ?

Estimez vous qu'un séjour à l'étranger vous apporterait des éléments utiles ou intéressants pour la connaissance de votre métier ? Ou souhaiteriez-vous aller ?

Pour quoi faire ?

Pensez-vous rester dans votre premier métier, quelle ambition avez vous pour l'avenir

Si vous gagnez les 850 € du prix Rotary, à quoi les utiliserez-vous ?

Si vous gagnez en plus les 850 € du prix de l'académie?

5 – AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Cet avis devra notamment faire ressortir si le profil général de l'élève correspond à l'esprit du prix Rotary pour l'enseignement professionnel.

Limite de réception des dossiers le 14 mars 2010